Nations Unies $E_{\text{CN.6/2022/15}}$



Conseil économique et social

Distr. générale 29 mars 2022 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-sixième session

14-25 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI° siècle »

> Dialogue interactif sur la question nouvelle : « Agir pour l'égalité des genres et un avenir durable à la faveur des activités de relèvement menées pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) »

Résumé de la présidence

- 1. Le 24 mars 2022, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif sur le thème « Agir pour l'égalité des genres et un avenir durable à la faveur des activités de relèvement menées pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».
- 2. La Vice-Présidente de la Commission (Groupe des États d'Asie et du Pacifique), M^{me} Hye Ryoung Song (République de Corée), a présidé les travaux et fait une déclaration liminaire. La Vice-Présidente a animé le dialogue avec six orateurs invités. Des représentantes et représentants gouvernementaux de neuf États Membres, une personne observatrice et trois personnes représentant des organisations non gouvernementales ont eu un échange sur les bonnes pratiques et des recommandations tendant à tirer parti des mesures de relèvement postpandémie pour construire un avenir plus vert et plus juste. La Vice-Présidente de la Commission a formulé des observations finales.

Dimensions intersectionnelles des mesures de riposte et de relèvement face à la pandémie de maladie à coronavirus

3. Les intervenantes et intervenants ont souligné les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, en particulier sur celles qui font face à des formes de discrimination multiple, comme les femmes rurales, les réfugiées, les migrantes, les femmes âgées, les femmes en situation de conflit, les





femmes qui vivent avec un handicap, les femmes autochtones et les personnes de genre variant.

- 4. Les participantes et participants ont donné des exemples de domaines où la pandémie avait révélé et exacerbé les inégalités de genre structurelles existantes :
- a) Les participantes et participants se sont inquiétés de l'intensification de la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier de la violence domestique, les survivantes se trouvant souvent dans l'impossibilité de quitter le milieu violent où elles se trouvent.
- b) Les intervenantes et intervenants ont constaté une détérioration dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes, notamment une augmentation de la mortalité maternelle et du nombre de mariages d'enfants et de grossesses précoces résultant de la pandémie.
- c) Les participantes et participants ont souligné les exigences croissantes en termes de soins et de travaux domestiques non rémunérés, assurés de manière disproportionnée par les femmes qui, par défaut, sont celles qui s'occupent des membres de leur famille et de leur communauté, ce qui entraîne des répercussions néfastes sur leur sécurité économique, leur santé et leur bien-être.
- d) Les intervenantes et intervenants ont également constaté une augmentation de l'extrême pauvreté chez les femmes et les filles dans un contexte de pertes d'emploi massives, alors que l'accès à la protection sociale est limité.
- 5. Les intervenantes et intervenants ont souligné le rôle prépondérant joué par les femmes, majoritaires parmi le personnel sanitaire et les autres groupes de travailleurs de première ligne, dans les mesures de riposte et de relèvement face à la COVID-19.
- 6. Les participantes et participants ont souligné l'interdépendance des différentes crises, notamment la crise sanitaire, la crise climatique, les conflits et la violence de genre, et la nécessité de relever ces défis en tandem pour parvenir à un relèvement durable et juste pour les femmes.

Progrès accomplis et enseignements tirés aux niveaux régional, national et local

- 7. Les participantes et participants ont mis en commun leurs exemples de réussite en matière d'atténuation des préjudices immédiats pour les femmes et les filles et ont souligné les avantages à moyen et long terme de la lutte contre les inégalités structurelles que la pandémie a révélées et exacerbées.
- 8. Les intervenantes et intervenants ont donné des exemples de progrès accomplis dans les domaines de la législation, des politiques ou des plans nationaux pour traiter les questions de genre essentielles, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles, les pratiques préjudiciables, la santé physique et mentale, y compris la santé sexuelle et procréative, l'égalité d'accès aux emplois et aux ressources, et les investissements dans le secteur des services à la personne. Ils ont également souligné les mesures visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le cadre des efforts de relèvement déployés à l'échelle nationale et locale, et leur présence croissante en politique.
- 9. Les représentantes et représentants des États Membres ont mis en commun leurs données d'expérience pour ce qui est de prendre en compte les questions de genre dans les mesures de relance verte, notamment en menant une action d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets tenant compte des questions de genre et en associant les femmes à la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir la durabilité environnementale. Ils ont fait état des efforts déployés dans

2/4 22-04656

les plans de relance de l'emploi pour prendre en compte les questions de genre dans le but de réduire les disparités fondées sur le genre en matière d'emploi, d'assurer l'égalité de rémunération, y compris pour les travailleuses de première ligne, et de promouvoir la présence et la rétention des femmes dans des secteurs stratégiques dominés par les hommes, notamment les secteurs de l'informatique et des communications et de l'énergie, par la prise de mesures d'incitation fiscale, l'organisation de formations et l'amélioration des conditions de travail des femmes.

- 10. Les participantes et participants ont donné des exemples de la manière dont ils avaient assuré l'égalité d'accès des femmes aux services de santé durant la pandémie, soit pour répondre au besoin urgent de vaccins et de traitements contre la COVID-19 ou pour distribuer des trousses médicales et d'hygiène, ou encore pour offrir un encadrement psychologique ou fournir des services de santé aux familles et aux collectivités. Les intervenantes et intervenants ont également pris note des efforts déployés à l'échelle mondiale pour mobiliser des ressources en faveur de la santé.
- 11. Face à l'augmentation de la demande de soins non rémunérés, les États Membres ont dit avoir pris des mesures d'aide d'urgence, notamment l'octroi de congés et des transferts en espèces, ainsi qu'un renforcement des dispositifs de soutien locaux et une augmentation des investissements dans les infrastructures sanitaires. Afin de juguler la « pandémie de l'ombre » qu'est la violence à l'égard des femmes et des filles, les États Membres ont déclaré avoir renforcé les initiatives mises en place pour assurer la sécurité, en particulier durant les confinements, et ont mis en lumière les contributions des mécanismes de coopération mondiale, tels que le Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- 12. Les intervenantes et intervenants ont donné des exemples de réussite en matière d'amélioration des stratégies de communication où les femmes ont joué un rôle essentiel, notamment dans le cadre de campagnes médiatiques visant à transmettre des informations essentielles et à sensibiliser l'opinion à la pandémie et aux services disponibles.
- 13. Les participantes et participants ont également donné des exemples de crises survenues par le passé et dont ils avaient tiré des enseignements qui leur permettaient d'assurer une meilleure riposte à la pandémie, notamment de prendre des mesures de relèvement tenant compte des questions de genre pour faire face aux catastrophes naturelles, et ont souligné combien il demeurait important de protéger les droits des femmes accusant le double effet de la pandémie et des situations d'urgence humanitaire.

Adopter une dynamique transformatrice tenant compte des questions de genre dans les systèmes socioéconomiques pour un avenir vert et juste envers les femmes

- 14. Les intervenantes et intervenants ont constaté la persistance de nombreux défis et la nécessité de voir dans les mesures de riposte et de relèvement face à la COVID-19 une chance de construire un avenir plus durable et plus juste, avec la participation pleine et entière des femmes et des filles dans toute leur diversité.
- 15. Les intervenantes et intervenants ont plaidé pour une approche féministe intersectionnelle qui soit centrée sur les femmes et les filles, garantisse que toutes les institutions socioéconomiques et politiques tiennent compte de leurs droits et de leurs besoins divers, et se fasse l'écho des plus marginalisées en associant les organisations communautaires ou de proximité chargées de défendre les droits des femmes. Ils ont également souligné la contribution des femmes et des filles en tant que chefs de file innovantes et efficaces, garantes de la réussite des efforts de riposte et de relèvement aux niveaux national, régional et international. Les intervenantes et intervenants ont

22-04656 **3/4**

plaidé pour des politiques qui favorisent la présence des femmes et des filles dans les secteurs dominés par les hommes, notamment l'énergie, les transports et les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, ainsi que pour un rôle accru des hommes et des garçons dans le domaine des soins non rémunérés et du travail domestique.

- 16. Les participantes et participants ont constaté que la pandémie avait mis en lumière les points d'intersection entre soins, moyens de subsistance et environnement, et ont proposé de les prendre en compte en profitant des synergies, notamment en investissant dans des emplois verts destinés aux femmes dans la fonction publique, en créant des emplois à faible intensité de carbone dans le secteur des soins et des services à la personne, en améliorant les salaires et les conditions de travail des auxiliaires de vie, en renforçant les infrastructures sociales, notamment en utilisant les installations vacantes pour les réaffecter à des services essentiels, en tirant parti des instruments financiers, notamment les prêts pour l'énergie verte, afin de stimuler l'entrepreneuriat, et en protégeant les entreprises dirigées par des femmes contre les catastrophes.
- 17. Appelant l'attention sur les différences entre les sexes en matière d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets ménagers, les intervenantes et intervenants ont proposé de suivre les directives en vigueur pour une action climatique tenant compte des questions de genre.

4/4 22-04656